

DÉPÊCHE - Mardi 12 décembre 2023 - 18:29

## Les tarifs des IVG versés aux établissements de santé vont être revalorisés de 25% (Aurélien Rousseau)

**Mots-clés :** #gynéco #ministères #juridique #établissements de santé #protection sociale #gouvernement #Elysée #contraception-IVG #Parlement #Matignon #ministère-santé #finances #sages-femmes #hôpital #clinique #Espic #assurance maladie

PARIS, 12 décembre 2023 (APMnews) - Le ministre de la santé et de la prévention, Aurélien Rousseau, a décidé d'une revalorisation de 25% des tarifs versés aux établissements de santé pour la réalisation des interruptions volontaires de grossesse (IVG), a annoncé mardi le ministère dans un communiqué.

Les tarifs de l'IVG, "qui n'avaient pas été revus depuis 2016", "étaient significativement inférieurs aux coûts supportés par les établissements pour cette activité", souligne le ministère.

"Cette hausse significative témoigne de la priorité que le gouvernement accorde à ces prises en charge, et valorise l'engagement des structures permettant l'accès de nos concitoyennes qui le souhaitent à l'IVG", ajoute-t-il.

Par ailleurs, le ministre a également annoncé mardi "l'élargissement de la possibilité, pour les sages-femmes, de pratiquer des IVG par voie instrumentale dans les établissements de santé". Un décret dans ce sens sera publié "dans les prochains jours", précise le ministère. Cette mesure était prévue dans la loi de mars 2022 visant à renforcer le droit à l'avortement.

Ces annonces ont été faites à l'issue d'un déplacement du ministre et de Béangère Couillard, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, au centre d'expérimentation des IVG instrumentales de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP) à Paris, mardi, à l'occasion de la présentation le même jour en conseil des ministres du projet de loi constitutionnel relatif à la liberté de recourir à l'IVG (cf [dépêche du 12/12/2023 à 17:39](#)).

cd/ab/APMnews

[CD9S5KBZO]

POLSAN - ETABLISSEMENTS GYNECO-REPRO-UROLOGIE

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2024 APM International -

[https://www.apmnews.com/story.php?objet=404347&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowF1hz87w7SOzsrqZGXaBB4bifVZjcg5j4MzCn0fU1bGQn9jmkiZZuvDw4wepE00XpOS4yuqEuY5B79tykRrPTDqD-otOwtgUDm2n5mo4mOPC6xpbquMp3pPutEYaV9s9RjImwrfZcK2UKkxx7flz-1Y-\\_AhMacVUVoPit9xVbF98jflVjkbQsZ-Uv-N17R0pMK7EQY13Cthf6UkowVCIRSE.&usid=51326](https://www.apmnews.com/story.php?objet=404347&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowF1hz87w7SOzsrqZGXaBB4bifVZjcg5j4MzCn0fU1bGQn9jmkiZZuvDw4wepE00XpOS4yuqEuY5B79tykRrPTDqD-otOwtgUDm2n5mo4mOPC6xpbquMp3pPutEYaV9s9RjImwrfZcK2UKkxx7flz-1Y-_AhMacVUVoPit9xVbF98jflVjkbQsZ-Uv-N17R0pMK7EQY13Cthf6UkowVCIRSE.&usid=51326)